

NOM : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Nationalité :

Adresse :


Code postal : Ville :

Pays : Téléphone :

COURRIEL (EN MAJUSCULES) :

Souhaitez-vous vous abonner à notre liste de diffusion ? Oui Non

Merci
de fournir une
photo d'identité



Vous êtes étudiant :

1) Niveau d'études : Master Doctorat Auditeur libre (pas d'emprunt)

2) Etablissement :
 Paris-I Paris-VII EHESS EPHE (Emprunt autorisé / 3 docs max.)
 Autre, précisez : (Pas d'emprunt)

Discipline / sujet de recherche :

Merci de présenter un justificatif pour l'inscription (carte d'étudiant)

Attestation du directeur de recherche

Je soussigné(e) : Nom Prénom

Qualité.....

demande l'autorisation d'inscription, pour le lecteur ci-dessus désigné, à la bibliothèque Gernet-Glotz

Date : Signature :

Vous êtes enseignant, chercheur, Ater, postdoc, etc. :

1) Membre titulaire ou associé d'Anhima : oui (Emprunt / 6 docs max.) non

2) Fonction :
 Enseignant / Enseignant-chercheur Chercheur / Postdoc
 Autre, précisez :

3) Etablissement employeur:
 Paris-I Paris-VII EHESS EPHE CNRS Ile de France (Emprunt / 3 doc.)
 Autre, précisez : (Pas d'emprunt)

Merci de présenter un justificatif (carte professionnelle...) pour l'inscription /

Disposez-vous d'un badge d'accès au centre Anhima ? oui non

Charte d'utilisation de la Bibliothèque Gernet-Glotz

Les conditions ci-dessous ont pour but de faire respecter les droits de toutes et tous et de garantir le bon fonctionnement de la bibliothèque Gernet-Glotz.

1 – Conditions d'accès aux lecteurs :

La bibliothèque est accessible aux enseignants, chercheurs et étudiants (à partir du master) travaillant dans le domaine de l'histoire ancienne, ou à toute personne exerçant une profession liée au domaine de l'antiquité (archéologue, historien de l'art, journaliste, ...)

L'inscription est obligatoire, et sur présentation d'un justificatif valable.

2- Horaires de fonctionnement :

Ouverture : Du lundi au vendredi de 9h30 à 18h (sauf exception)

17h40 : fin de l'accès aux magasins

17h45 : dernier emprunt

17h55 : évacuation des lecteurs, avant fermeture des portes

3- Engagements de l'utilisateur :

Respecter les horaires d'ouverture et de fermeture du service

Ne pas introduire en salle, de nourriture, boissons, substances susceptibles de salir les ouvrages

Respecter le silence et le travail des autres usagers, ce qui implique de placer son téléphone **portable en mode silencieux**

Respecter les conditions de prêts, en veillant à restituer les documents à la date indiquée

Ne pas **annoter ou détériorer les documents** (art.257 du code pénal)

Ne pas laisser de documents sur les tables en partant ; les déposer dans les chariots adéquats à disposition

Respecter le personnel de la bibliothèque

Se plier à la législation en vigueur (CFC) concernant la reproduction des documents

Ne pas scanner ou photocopier les documents anciens ou en mauvais état.

4- Engagements des détenteurs de badges de l'UMR 8210 ANHIMA :

Votre badge vous donne le privilège de pouvoir utiliser la bibliothèque, en dehors des horaires d'ouverture, en contrepartie vous vous engagez à :

Ne pas ouvrir ni laisser ouverte la porte d'entrée de la bibliothèque

Ne faire entrer aucune personne sans badge, ou non inscrite à la bibliothèque

Signaler tout ouvrage sorti de la bibliothèque

Ranger tous les ouvrages que vous avez consultés, en magasins ou en salle de lecture

Le personnel de la bibliothèque est autorisé à demander à tout moment la présentation de la carte de lecteur, ou du badge Anhima, et à exiger en cas de comportement inapproprié à ce que le lecteur quitte immédiatement la bibliothèque.

Le non-respect des consignes de cette charte peut entraîner la suspension de vos droits.

Lu et approuvé le/...../20.....

Signature